Bulletin de liaison annuel du syndicat des apiculteurs du Cantal

Rédacteur : M. CARRIER Christian (garanti sans IA) – Président du syndicat des apiculteurs du Cantal avec la participation de Christophe ROY

Décembre 2025

2026

Apicantal

Syndicat des apiculteurs du Cantal

EDITORIAL :

Nous retiendrons de cette année 2025 le côté positif. **Une bonne récolte de miel dans tout le Cantal**. Une fois n'est pas coutume.

A de très rares exceptions, les abeilles ont rempli de nombreuses hausses dans les colonies ayant survécu à l'hiver. L'activité des abeilles a commencé relativement tôt en début de saison. Elle s'est poursuivie d'une manière régulière jusque dans les premiers jours de juillet. Certaines colonies pouvant remplir plusieurs hausses de miel. Collecte sur les fleurs, mais courant juin, du miellat est venu s'y ajouter. Ces miellats donnant des miels de coloration plus sombre.

Lors du retrait des hausses au mois d'août, même les colonies ayant rempli plusieurs hausses avaient généralement les corps lourds. Là également c'est relativement rare pour être mentionné.

Simplement ces provisions restant dans les corps allaient s'amenuiser inéluctablement. Pas besoin de nourrir courant août, mais dès septembre les apiculteurs devaient s'inquiéter. Sécheresse et lierre peu visité allaient rapidement changer la donne.

Certains apiculteurs remettaient des hausses vides sur leurs colonies au mois d'août. Les colonies étant fort populeuses. Ne pas oublier qu'elles savent gérer leur espace en fin de saison, sans essaimer. La barbe c'est l'une des réponses. Une des causes probables aux surpopulations observées après mi-août pourrait résider dans le fait que les butineuses n'avaient pas d'activité en raison de la sècheresse. Leur durée de vie s'en trouvait prolongée pour atteindre les 2 mois. Ensuite cela rentrerait dans l'ordre avec une population allant décroissant.

Certaines colonies mouraient de faim en début d'automne, Majoritairement celles qui avaient eu un renouvellement de reine fin juin, début juillet.

Ponte excessive, peu de collecte extérieure, une fois de plus l'apiculteur consciencieux devait intervenir. Ces mortalités dues à la faim pouvant se poursuivre dans l'arrière-saison.

Être apiculteur, avec tous les écueils liés à cette activité c'est accepter d'être en permanence en accompagnement de ses colonies.

Les premières gelées nocturnes sur le bassin d'Aurillac sont arrivées après mi-novembre. Cela s'est produit probablement d'autres fois par le passé. Peu ou pas de lierre en septembre octobre, colonies actives dans une douceur diurne et nocturne.

En apiculture comme dans tous les domaines nous sommes submergés d'informations. Fort Souvent manichéennes.

En France 2025 une année avec des récoltes exceptionnelles de miels. Information souvent relayée par nos apiculteurs. Elles ont été bonnes, voire excellentes **mais pas sur tout le territoire**. Dans les grandes lignes on retiendra que dans le Sud, sous une ligne reliant estuaire de la Gironde à Gap, cela a été plutôt faible, jusqu'à mauvais.

Nous vivons dans une société où il faut aller vite, très vite. Savoir, sans toujours chercher à comprendre.

Au rucher école j'ai coutume de formuler qu'il faut apprendre de ses échecs. Savoir comment effectuer une division de colonie, c'est la première phase. Ensuite quel que soit le résultat il faut comprendre. Pourquoi cela a donné de bons résultats, un résultat moyen, un échec ?

MIELS

Nous l'avons abordé en amont, les récoltes en France cette année sont jugées bonnes. Cependant que penser des données chiffrées qui nous arrivent ? Elles vont quasiment du simple au double. Une production de plus de 38000 tonnes selon des institutions nationales (ADA) et 23000 tonnes selon les syndicats nationaux.

Là comme ailleurs il est porté à notre connaissance des données fort contradictoires, sans que nous sachions lesquelles sont fiables ou proches de la réalité.

Il est fort probable qu'il s'agit d'enquêtes incomplètes. Sinon comment justifier de tels écarts ?

Quelques apiculteurs acceptent de répondre à des questionnaires. Ensuite seront extrapolés les résultats pour publication. Mais les répondants sont-ils représentatifs ?

Si la consommation du pays reste stable avec une croissance de la production nationale évoluant dans ce sens, nous pourrions imaginer que nous allons tendre vers un équilibre.

Equilibre pouvant amener à penser que les miels d'importations devraient quasiment s'effacer. En premier lieu des linéaires des commerces, mais uniquement combler une place dans l'industrie agroalimentaire qui ne requiert pas toujours de la qualité.

Pourtant rien ne semble indiquer un recul des miels d'importation. Les données agricoles dans de multiples domaines établissent une dépendance grandissante de la France vis-à-vis des importations. Ce serait une très bonne nouvelle si l'apiculture Française retrouvait l'autosuffisance.

INDUCTION FLORALE

L'**induction florale** est un phénomène physiologique faisant qu'un bourgeon à feuille évolue en bouton à fleur. On peut également employer le terme **initiation florale**

Peu connu du public, pourtant primordial pour la floraison de tous les végétaux ligneux !

En fin d'été j'avais observé que le lierre fleurissait peu. Les abeilles et de multiples insectes habituels ne visitaient pas, ou très peu, les rares fleurs présentes. C'était pour le moins surprenant et paraissait un peu gênant pour nos colonies qui habituellement constituent d'importants stocks de miel sur ce végétal en profitant de son pollen abondant. De nombreux apiculteurs observaient également ce fait. Plusieurs hypothèses étaient avancées ; parmi elles un mois d'août sec et excessivement chaud. Rien ne me convenait. J'ai contacté M. DARRICAU ingénieur agronome, également apiculteur. Auteur de nombreux ouvrages et articles dans les revues apicoles. Il m'a suggéré un problème **d'induction florale**. J'avoue modestement ne pas avoir envisagé cette possibilité que je connais par ailleurs. Elle semble fort plausible.

Les végétaux ligneux ont une induction florale le plus souvent entre 8 et 12 mois avant la floraison attendue. Fin 2024 une production

excessive de fleurs sur les lierres en maints endroits. Les abeilles collectant beaucoup de pollen et de nectar jusqu'à saturation des corps ayant conduit à des blocages de pontes. Pas de gelées, cela pouvant expliquer la durée de floraison. Pour les apiculteurs cela s'arrête à ce stade, mais le végétal va produire également énormément de fruits. Une manne pour de nombreux oiseaux en hiver. Seulement cette production excessive peut également amener un blocage de l'induction florale produite au même moment. Conduisant à une floraison minime l'année suivante. M. DARRICAU avait noté sur des ouvrages des cas similaires pour le lierre, sans retrouver les publications. Situations relativement rares pour ce végétal.

Induction florale et absence de floraison sur des arbres communs de notre environnement, une hypothèse à explorer en cas d'absence.

Un exemple assez parlant. Certaines années nos pommiers sont surchargés de fruits, en contrepartie et fort souvent l'année suivante il n'y a pas de fleurs. L'induction florale au mois de juin ne s'étant pas réalisée. L'arbre ayant mis toutes son énergie à produire les fruits n'aura pas suffisamment de ressources pour réaliser cette induction florale.

Alors souvent l'on entend : *« ne plante pas cette variété de pommiers car elle alterne »*. Simplement si le pommiculteur éclaircit ses fruits, sans oublier qu'il aura des fruits de belle taille, son arbre fleurira l'année suivante.

Un arbre intéressant les apiculteurs : le châtaignier. Son induction florale se passe au **cœur de l'été** pour la saison suivante. Elle réclame beaucoup d'eau pour réussir.

Il se peut que dans les années à venir, avec le changement climatique nous observions certaines années peu ou pas de fleurs sur certains de ces arbres.

Pour mémoire en 2024 les acacias avaient gelé, une floraison des châtaigniers relativement faible. Cette suite d'événements pouvant expliquer pour ces 2 grands arbres la floraison très dense de 2025. Peu de fleurs, donc peu de fruits en 2024, optimisant l'induction florale pour l'année suivante !

Il sera probablement judicieux de conserver dans un coin de sa mémoire ce qu'est l'induction florale.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cette année n'échappe pas aux incertitudes à relier à ce domaine. Nos abeilles ont connu un hiver 2024/25 très doux. Le grand public se tourne vers les apiculteurs en pensant que c'est bénéfique pour les abeilles *« vos abeilles peuvent sortir avec cette douceur »*. Pour sortir, elles sortent que ce soit en décembre, janvier ou février, mais pour quel(s) bénéfice(s) ?

Le seul avantage évident c'est le vol de propreté, pouvant se faire quasiment quotidiennement. Pour le reste c'est contre-productif le plus souvent. Dans ces courtes journées hivernales, les abeilles se fatiguent inutilement pour quérir un peu de pollen et de nectar. Elles amputent leur durée de vie inutilement. De nombreux apiculteurs observent leurs colonies actives en janvier. Fin février, début mars lors d'une visite sommaire dans certaines ruches ils s'aperçoivent qu'il n'y a plus aucunes abeilles et le plus souvent pas de provisions. Les abeilles amputées dans leur durée de vie étant sorties de la ruche pour aller mourir au loin d'une façon progressive. Quelques jours de froids plus marqués, une grappe pas suffisamment nombreuse est morte par manque de chaleur sur un cadre.

La différence majeure avec l'année précédente, pas de coups de froids importants au printemps. Les floraisons sont optimisées chez tous les végétaux. Les productions fruitières en apporteront la preuve. Dans notre département pas de grand coup de chaleur avant juillet, pluviométrie conforme aux besoins. C'est par la suite que la canicule va changer la donne avec un manque d'eau. Restrictions venant rappeler le déficit.

FRELON ASIATIQUE

Le piégeage de printemps est une étape très importante. Primordiale.

Personnellement j'ai beaucoup piégé de fondatrices en début de saison. Je ne saurai dire si c'est uniquement dû à cela, mais sur l'ensemble de tous mes ruchers en fin d'été je n'ai pas été ennuyé par les frelons. Quelques-uns ont été observés, mais sans conséquence sur mes colonies.

De nombreux apiculteurs ont déploré une forte présence de frelons en fin d'été devant leurs ruches. Leurs colonies ont souffert.

Il semble qu'au niveau national le constat soit similaire. De nombreux apiculteurs envisagent l'arrêt de leur activité. Le frelon, peut-être la difficulté de trop pour poursuivre l'apiculture ?

Vous lirez l'article de Christophe ROY sur le parasite qui pourrait nous arriver et être l'ultime menace pour de nombreux apiculteurs.

Concernant le frelon, dans les échanges faisant état de sa présence je déplore qu'une grande majorité d'apiculteur n'arrive pas à définir une unité de mesure pour quantifier sa gêne. Ce n'est pas faute d'avoir argumenté dans les précédents bulletins pour tenter établir une base de dialogue.

Je ne comprends pas ce refus de corréler un nombre d'insecte avec une durée d'observation, toujours à relier à une date précise. Alors pour les frelons vous comptez leur nombre observé devant une ruche, pendant quelle durée et quel jour. Cela pourrait donner **1frelon toute les 10mn à mi-octobre devant chaque ruche**. Dans ce cas il n'y a pas de risque majeur. **1frelon toute les 10mn fin août** c'est à surveiller de très prés. **5 frelons en vol stationnaire à mi-septembre devant chaque ruche en permanence en début d'après midi** c'est très grave. Il faut agir.

Tous les signalements sans nombre, durée d'observation et date c'est absolument sans intérêt.

VISITE PREFECTORALE

Le lundi 8 septembre en fin d'après-midi, à notre demande, M. Le Préfet est venu rencontrer les apiculteurs du Cantal.

Cette visite s'est déroulée à LOUPIAC. Etaient présents plusieurs apiculteurs, des représentants de la Chambre d'Agriculture, du GDS 15 de la DDETSPP15 et de FRANSYLVA. M Le Préfet, accompagné de Mme la sous-Préfète de Mauriac a été accueilli par les personnes mentionnées ci-dessus dans la salle polyvalente de la commune. M. le Maire délégué de la commune de LOUPIAC et M. le Maire de PLEAUX après un mot d'accueil ont laissé place aux apiculteurs.

Une visite au rucher d'élevage de reines de M. Cédric LEGON en sortie du village a permis des échanges sur un aspect souvent méconnu de l'apiculture. De retour à la salle

polyvalente les multiples actions menées par le syndicat furent détaillées. Les problématiques de l'apiculture, des apiculteurs ont été abordées. Les échanges ont duré environ 2h00. Plusieurs participants argumentant sur des points précis, liés à leur compétence et fonctions, ont été développés.

Concernant la loi votée en début 2025, mais dont le décret n'est pas encore publié, pour la lutte contre le frelon asiatique, nous avons insisté auprès des services de l'état présents pour qu'il y ait homogénéité dans les moyens de lutte avec les départements et régions limitrophes au Cantal.

Les apiculteurs du Cantal retiendront que si le décret n'est pas promulgué en tout début 2026, cela signifie que l'état se désengage de l'avenir de l'apiculture. Frelon arrivé en 2004, loi votée en 2025, s'il faut attendre encore plusieurs années pour déployer des moyens de luttes, autant dire que nous sommes bien seuls face à ce fléau.

Les difficultés liées à la commercialisation des miels Français ont été abordées. Dans ce domaine je note depuis quelques temps une surenchère dans des propositions pour faire apparaître la mention « France » sur les étiquettes miel avec logo spécifique sensé attirer le regard du consommateur. Ce combat me semble vain pour sensibiliser les consommateurs dont seul le coût oriente le choix de leurs achats. **Miel de France** doit suffire ! Ce n'est pas la déclinaison d'un drapeau français, d'un hexagone aux couleurs tricolore ou je ne sais quoi qui fera basculer le choix. Seuls les circuits courts paraissent emporter la décision, avec une présence du producteur. Dialogues, explications, échanges permettant de justifier les tarifs des produits commercialisés.

Une collation a terminé la rencontre en poursuivant les échanges.

Une réunion en amont de cette rencontre avec divers échanges de messages, nous amenait à laisser la communication de la rencontre aux services d'état. Pas de journalistes le jour de la rencontre surprenait un peu. Après le 8 septembre, étonné de ne rien voir publié dans nos journaux locaux, j'appris que la préfecture communiquait uniquement avec FACEBOOK. A ma connaissance ce n'est pas une institution Française ! De nombreuses mises en garde de méfiance vis-à-vis des réseaux sociaux sont diffusées. Alors si les services de l'état par facilité, n'utilisent que ces moyens, je ne sais trop quoi en retenir. Les articles dans la presse locale furent rédigés par moi.

Une bonne écoute, un moment de partage.

VARROA :

Il faut traiter les colonies pour qu'elles survivent. Maintenant cela est bien ancré dans l'esprit de tous.

Jamais de traitement en présence des hausses. Tous vos traitements doivent avoir une AMM. Les posologies personnelles c'est fini, même si de trop nombreux apiculteurs ont encore recours à cette voie.

Nous préconisons 2 traitements au cours d'une même année. Cela est maintenant acté dans tous les articles apicoles.

Juste derrière la récolte des hausses, le plus tôt possible, on traite toutes ses colonies simultanément et de la même manière. Ne pas spéculer sur le coût du traitement pour les colonies faibles. Soient elles sont considérées non viables et sont regroupées, soit on leur laisse un espoir de survie, mais en les traitant.

Gare aux ré infestations !

ENCORE DE NOUVELLES MENACES POUR NOS COLONIES

(*Christophe ROY Docteur Vétérinaire*)

Lors de notre assemblée générale d'avril dernier, j'avais évoqué les nouvelles contraintes qui pesaient aujourd'hui sur l'apiculture, dans le Cantal en particulier. J'avais rappelé notamment les nouveaux parasites et ravageurs qui ne font que s'ajouter les uns aux autres depuis les années 1980 en Europe : *Varroa destructor*, *Nosema ceranae*, *Aethina tumida* et évidemment le frelon à pattes jaunes *Vespa velutina*. A cette occasion j'avais aussi et malheureusement rappelé que d'autres dangers nous guettaient encore.

Or, depuis ce mois d'avril 2025, la situation a déjà évolué et de nouveaux dangers se rapprochent de nous à grande vitesse. Au premier rang de ceux-ci, et probablement le plus ennuyeux de tous, on trouve le parasite acarien *Tropilaelaps* : se reproduisant dans le couvain 25 fois plus vite que Varroa, il relègue ce dernier très loin dans sa puissance dévastatrice ! Ce parasite, qui jusqu'en 2022 vivait dans une région fort lointaine (Asie du Sud Est) a fait un bond de plusieurs milliers de kilomètres pour se retrouver aux portes de l'Europe dans la zone de confrontation Ukraine / Russie et en Géorgie en 2024 (rappelons ici que la Géorgie est un pays candidat à l'entrée dans l'Union Européenne, effective pour 2030 si son parcours d'adhésion suit son cours normal). Cette proximité géographique peut paraitre encore lointaine mais elle ne l'est pas tant que ça, les échanges commerciaux d'animaux (y compris d'abeilles) avec ces régions étant bien plus importantes qu'avec l'Asie.

Depuis quelques semaines enfin nous avons appris la présence de deux nouveaux frelons exotiques en Espagne, les *Vespa orientalis* et *Vespa soror*. Nul doute que leur arrivée en France n'est qu'une question de temps et que, comme souvent pour de tels agents exotiques émergents, nous aurons de grandes difficultés à prévenir leur expansion sur le territoire.

Alors non, ne soyons pas pessimistes ou défaitistes. Il faut apprendre à connaitre ces nouveaux dangers, tenter collectivement de prévenir leur venue et si on le peut encore les supprimer dès les premières observations. Pour l'acarien *Tropilaelaps* qui vit uniquement dans le couvain d'abeille, il est essentiel de signaler un doute dès que l'on constate un parasite dans le couvain qui ne ressemble pas exactement à Varroa. C'est au prix d'un effort individuel et collectif, par une surveillance attentive et régulière de nos colonies, par la prudence lors de nos achats de colonies, que nous parviendrons peut-être à maintenir éloigné ce parasite.



TROPILAELAPS photo à gauche. *Photo à droite, comparé à varroa. Saisir la difficulté à voir dans la ruche ce nouveau parasite*

470 ADHERENTS en 2025

Répartis de la façon suivante :

Nombre de ruches	Nombre d'adhérents	Nb ruches
0 à 9	266	1095
10 à 24	141	2001
25 à 49	47	1609
50 à 99	7	430
100 et plus	9	2063
Total	470	7198

L'érosion du nombre d'adhérents et de ruches se poursuit inéluctablement.

Le message porté par le syndicat reste le même. Un maillage de tout le territoire ne peut se faire que par de nombreux amateurs.

Il ressort au niveau national de grandes inquiétudes sur la disparition croissante d'apiculteurs. Certains établissent un lien avec la pression du frelon asiatique devant les ruches.

Peut-être simplement l'écueil de trop, venant rebuter ceux souhaitant posséder des colonies d'abeilles ?

Complexité croissante pour pérenniser ses colonies, mévente du miel, l'horizon ne s'éclaircit toujours pas !

CIRES :

Uniquement vos cires d'opercules sont collectées.

Suite à des demandes, les cires de corps ne seront pas reprises au dépôt. N'étant pas acceptées par notre cirier.

Ces cires déclassées n'ont pas d'intérêt à être récupérées par les apiculteurs, sauf pour usage strictement personnel ou circuit externe au syndicat.

Vous retiendrez les 2 termes suivants, repris dans un rapport récent de l'ANSES :

Contamination est utilisé pour désigner la présence dans la cire de toute substance chimique potentiellement nocive, d'origine exogène, (produit phytopharmaceutique, médicament vétérinaire, biocide) qu'elle soit synthétique et/ou naturelle ;

Adultération correspond à la présence d'un ou de plusieurs ingrédients différent(s) de la composition originale du produit légitime. Une cire est dite adultérée dès lors que des substances adultérantes sont détectées, quelles que soient leur origine et leur quantité.

La qualité des cires dans nos ruches ; un problème croissant où l'on ne perçoit aucun signe encourageant.

DEPOT :

Restez vigilants dans votre stationnement lorsqu'il s'effectue à l'extérieur de l'enceinte du magasin. Les jeudis respectez les parkings réservés aux employés des bureaux voisins. Pensez également aux transporteurs desservant les usines situées sur le même accès.

Nous travaillons toujours sur le principe du bénévolat.

Une très bonne gestion des stocks par le trésorier nous a permis une fois de plus, tout au long de l'année de répondre à vos besoins.

Pourtant chaque année révèle sa spécificité. 2025 bonne récolte de miel engendrant une demande importante de contenants.

Simplement ce sujet doit vous permettre d'appréhender la complexité de la gestion des volumes dans un espace non extensible.

Déclaration de ruchers :

Déclaration **obligatoire** chaque année. Doit se faire pour l'année en cours entre le **1er septembre et le 31 décembre**.

A la réception de ce document, pour les retardataires, vous aurez encore le temps de la réaliser.

ADHESION 2026 :

La cotisation reste à **18.30€**.

Les 0.30€ correspondent à notre cotisation aux structures nationales.

Nous avons fait le choix de ne vous proposer que la revue papier pour le SNA et l'UNAF. La version numérique étant proposée à un coût moindre pour ces 2 revues, n'a pas été retenue. Il fallait communiquer votre adresse messagerie, ce qui ne peut se faire sans votre accord. Cela complexifiant et impactant notre travail de saisie. A retenir que les abonnés à la revue papier SNA ont accès à la version numérique.

ESSAIMS :

Ci-dessous un long article pour tenter de répondre à une crainte croissante vis-à-vis de nos abeilles.

Depuis quelques années de nombreux appels à mon domicile témoignent d'un éloignement, même en milieu rural, liés à certains *« inconforts »* avec la nature environnante.

Ce document sera mis sur notre site. Pour tout appel un tant soit peu vindicatif dans sa formulation il sera demandé de prendre connaissance de cette information pour ensuite rappeler si cela est jugé encore judicieux.

Si après la lecture du document, certains pensent toujours que les abeilles représentent un risque majeur pour eux, nous leurs conseillerons de contacter la **DDETSPP15** à Aurillac. Les 2 dernières de l'acronyme étant pour **P**rotection des **P**opulations.

En apiculture le terme « **essaim** » n'est pas toujours employé judicieusement. Quelquefois même chez les apiculteurs, mais fort souvent chez des tiers. Il s'agit chez nos abeilles APIS MELLIFERA par division de la colonie souche de multiplier l'espèce en faisant d'une manière toute naturelle de l'essaimage. Au départ le 1er essaim qui sort est toujours accompagné d'une reine âgée, mais ensuite de cette même colonie il peut y avoir un essaim secondaire et même tertiaire, ici avec des jeunes reines vierges.

Deux étapes bien distinctes marquent le parcours d'un essaim. Globalement vers 12h00 l'essaim sortant d'une ruche va s'installer à proximité, dans un périmètre n'excédant pas 200m.Il s'agit d'une brève halte. Pendant quelques heures les abeilles éclaireuses vont aller à la recherche d'un emplacement pour l'installation de la future colonie. En fin de soirée si personne n'est venu recueillir cet essaim posé sur une branche, un piquet, etc… il va aller s'installer dans un lieu paraissant lui convenir pour son développement et survie future. A une distance n'excédant pas dans la majorité des cas le km. Durant ce laps de temps il est fort judicieux d'appeler un apiculteur du voisinage ou en consultant APICANTAL trouver les coordonnées d'un intervenant.

Gracieusement il envisagera de récupérer ces abeilles, sans occasionner de dégâts. Sauf bien entendu si l'essaim est posé à une hauteur le rendant difficile d'accès. Il faudra accepter une position de refus qui n'a pas à être justifié. Ces abeilles sur le critère abordé ci-après n'appartiennent à personne. Bien que l'on puisse penser qu'elles viennent des ruches d'un apiculteur situé non loin. Parfois en fonction d'une météo défavorable cet essaim peut rester un ou deux jours au maximum sur ce support. A retenir que les colonies d'abeilles du genre APIS MELIFFERA fondent leurs colonies dans un endroit sombre, à l'abri de la lumière et autant que faire se peut des

intempéries. Ce qui n'est pas forcément le cas dans une cheminée avec la pluie.

Ce terme essaim ne dure que pendant une période fort brève, ne pouvant excéder quelques jours. Ensuite ces essaims s'installent définitivement dans une ruche ou dans un abri de l'environnement. Là, leur statut change, pour devenir une **colonie d'abeilles**. Il est très important dans un échange téléphonique de bien préciser la situation où se trouve l'appelant vis-à-vis des abeilles non désirées. Une colonie installée depuis plusieurs mois, aura édifié des rayons de cire, stocké du miel. Il deviendra fort délicat d'en faire la récupération avec l'objectif de la survie de l'ensemble.

La propriété de l'essaim, selon le code rural datant de la période de Napoléon, toujours en vigueur, **reste à l'apiculteur tant qu'il peut le suivre des yeux dans sa course**. De cette lointaine période il faut retenir que les colonies d'abeilles avaient une forte valeur marchande, leur vol sévèrement puni. Dans ce cas, un essaim qui se pose dans un espace voisin peut être réclamé par son propriétaire, quelles que soit les relations de voisinage. Il ne peut y avoir obstruction pour l'empêcher de le récupérer.

En contrepartie un essaim quittant une ruche et s'installant dans une maison voisine ne peut **jamais être attribué au possesseur de ruches situées à côté**, même fort proches. De plus en plus souvent cela devient une source de conflit. La colonie d'abeilles installée dans la cheminée, sous le toit, entre un volet et une fenêtre n'a plus de propriétaire reconnu et absolument rien ne peut prouver son origine. Soit la personne où il s'est installé le récupère pour elle, soit elle souhaite s'en débarrasser. Le monde rural avec ses valeurs d'entraides, de relations de voisinage a laissé place à un individualisme exacerbé. Les demandes d'intervenants pour ces colonies d'abeilles, lorsque quelques recours vite épuisés, sont très souvent accompagnés de propos faisant état d'une profonde méconnaissance de la nature, particulièrement de cet insecte. Globalement à relier avec le désir de vivre en campagne mais comme à la ville !

Vouloir s'en débarrasser cela représentera un coût, parfois loin d'être négligeable. Si un professionnel effectue l'opération il parait souhaitable de faire établir un devis, en faisant mentionner que si des dégâts sont occasionnés par son intervention c'est à lui de prendre en charge le montant des réparations. Si un apiculteur veut intervenir, nous tenons à lui rappeler que c'est à lui de bien mesurer ce à quoi il s'engage. En aucun cas la responsabilité de son assurance souscrite auprès du syndicat ne peut être sollicitée.

De nombreux appels font apparaître un risque de piqûres vis-à-vis des personnes vivant dans la proximité d'une colonie d'abeilles installée de manière spontanée. Cette crainte bien souvent injustifiée ne cautionne d'aucune façon à vouloir l'intervention d'un apiculteur via le syndicat après consultation de notre site APICANTAL. Généralement ces appels téléphoniques débutent par un échange courtois, pour se terminer par une incompréhension entre les deux parties. *« J'aime bien les abeilles, je ne voudrais pas que la colonie soit détruite, indiquez-moi une personne pouvant intervenir pour m'en débarrasser à moindre coût »*. Curieux déjà de pouvoir dire, j'aime bien les abeilles en manifestant le désir de vouloir s'en débarrasser. Antinomique non ? Deux alternatives : vous vivez avec ou vous souhaitez vous en séparer. Ce sera par vos propres moyens ou en cherchant dans votre entourage quelqu'un qui peut vous accompagner. Trop souvent, il y a confusion avec d'autres insectes vivant en colonies également. Guêpes par exemple.

Pour les apiculteurs lutter contre l'ineptie de la loi DUPLOMB en 2025 c'est du lourd. Assurer la survie de nos colonies est de plus en plus difficile. Particuliers, essayez de comprendre que nous ne pouvons pas et ne voulons pas prendre en charge certains désagréments liés à un choix de vouloir vivre en milieu rural.

Des professionnels pour la destruction de nids de guêpes et frelons sont de plus en plus souvent sollicités. Observer leur nombre dans le département pour se poser la question *« comment faisaient nos prédécesseurs dans un environnement propice aux insectes en grand nombre »* ? Ils factureront leur prestation, avec une variabilité du coût suivant la difficulté d'accès. En amont demandez un devis. Arrivés sur les lieux ces professionnels découvrent qu'il s'agit souvent d'une colonie d'abeilles. Dans leur très grande majorité ils refusent la destruction d'une espèce protégée et orientent le client par facilité vers les apiculteurs, après avoir dans certains cas facturé leur déplacement. Si un professionnel rémunéré n'assure pas une prestation, comment concevoir que des amateurs agissent bénévolement ? Cela devrait orienter la personne à avoir plus de discernement avant son appel. Pouvoir préciser avec certitude : nid de frelon ou guêpes dans sa propriété, chez un voisin, emplacement, accessibilité, pas de confusion avec des abeilles, etc…. Se poser l'ultime question, ce nid présente-t-il un risque réel et pour qui ?

Dans presque tous les cas la dangerosité des piqûres d'insectes pour leurs enfants semble justifier l'urgence d'une intervention. Les piqûres d'insectes sont désagréables pour l'ensemble des personnes. Dans le cas des abeilles au moins il n'y a pas de danger de maladie à associer. Ce n'est pas le cas avec les moustiques (*Moustiques et chikungunya, tiques et maladie de Lyme, etc…*). De plus j'invite à hiérarchiser les risques actuels pour les enfants : drogues, réseaux sociaux, insectes, etc….

Deux appels téléphoniques en 2025 reçu en été permettront au lecteur de mieux comprendre la problématique de soi-disant essaims. Forts ignorants des abeilles c'est certain. Une personne ayant épuisé divers interlocuteurs avant de me joindre, sur les conseils de l'un d'eux me dit : *« je vous appelle car l'on m'a conseillé de m'adresser à vous comme spécialiste. Cela concerne un problème d'essaim d'abeilles dans ma voiture. J'ai plusieurs abeilles dans mon habitacle et je ne sais comment m'en débarrasser »*. J'étais quand même sidéré par ces propos sibyllins. Que répondre sans froisser l'appelante, malgré tout ce que l'on peut en penser ? Ouvrez les vitres et le problème se règlera seul me parut la meilleure réponse. Mais j'aurais pu également conseiller d'acheter une bombe insecticide et de la pulvériser entièrement dans l'habitacle. Les insectes, car rien ne prouvait que ce soit des abeilles, n'y auraient pas résisté et peut-être un des effets secondaires aurait pu être d'amener à bien réfléchir avant de se précipiter sur son portable. Quelques nausées pouvant inciter à se questionner avant de déranger de multiples interlocuteurs et services ! Toujours cet été n'ayant aucune solution à proposer à un interlocuteur je lui dis « *si vous estimez que cette colonie d'abeilles représente un danger pour vous, détruisez là* ». Quelques temps

plus tard je me fais interpeler en ville par cette personne me disant : « *je n'ai pas du tout apprécié votre réponse. Il existe de multiples moyens pour récupérer vivante une colonie d'abeille. Il suffit de les attirer avec des phéromones* !».

Un conflit dans l'arrondissement de Saint Flour entre le propriétaire d'un gite et un apiculteur ayant ses colonies d'abeilles à proximité. Le propriétaire du gite découvre lors d'un séjour en 2025 une présence d'abeilles dans sa cheminée. Il fait venir un professionnel pour détruire la colonie. Les opérations de récupération ou destruction, engendrent des dégâts à la toiture. Le propriétaire du gite voulait que l'apiculteur fasse intervenir sa responsabilité civile pour prendre en charge les réparations. J'ai dû dérouler un nombre conséquent d'éléments pour expliquer que cela n'avait aucun sens. Vous devez avoir saisi l'incohérence de la demande, arrivé à cette partie du document.

Un conseil à tous ceux qui font gainer leur cheminée. Demandez toujours à l'artisan réalisant vos travaux d'étanchéifier en partie supérieure entre le conduit INOX et le boisseau de cheminée.

Assemblée générale 2025 :

Vous avez été nombreux à nous rejoindre à VALETTE au SCENOPARC le samedi 12 avril.

Très bonne organisation de la journée pilotée par Ludovic. Le repas s'est déroulé à proximité de la salle de réunion sur le même site.

A.G. 2026

Programmée le samedi 11 avril.

Elle se déroulera dans la région de St Flour – Chaudes Aigues.

Nous essayons toujours de rendre attractive cette journée en sollicitant des intervenants extérieurs.

A cette heure le Président du SNA M. Franck ALETRU nous informe de sa venue. La lecture de ses éditos forts pertinents dans la revue *L'abeille de France et l'Apiculteur*, doit vous inciter à réserver cette date.

FORMATIONS 2025

Toutes les rencontres programmées ont pu se dérouler. A Aurillac au rucher école avec des conditions météorologiques toujours agréables.

Merci à tous ceux qui animent ces moments d'échange avec partage de connaissances.

FORMATIONS 2026

Nous maintenons une inscription payante pour 2026 pour les journées proposées.

Une formation débutant de février est prévue pour le **samedi 21 février**.

Vous complèterez le bulletin d'inscription annexé à ce document pour vous inscrire.

Au mois de mai **le samedi 23 mai** une journée sur le thème **« division de colonies »** est organisée. Modalités identiques à celle de février pour s'inscrire.

Rucher école du Nord Cantal :

RUCHER ECOLE DU NORD CANTAL

Le bulletin d'inscription et les informations concernant le fonctionnement prévisionnel du rucher école seront disponibles sur www.apicantal.fr (FORMATIONS) à compter du 15 décembre 2025.

Rucher Ecole de La Plantelière :



Remise des diplômes à la fin du stage 2025.

Le syndicat des apiculteurs, en partenariat avec **Aurillac Agglo** assure la formation tout au long de la saison suivant un calendrier préétabli conjointement. Les dates des rencontres apparaissent également sur le calendrier du dépôt

Les inscriptions sont gérées uniquement par Aurillac Agglo.

Composez le N° suivant pour votre inscription : 04 71 46 86 24.

VEGETAUX :

L'an passé nous avons initié une sensibilisation à l'environnement végétal des vos ruchers. Axée sur la fourniture de végétaux à floraison estivale. Poursuivez la démarche. Vos abeilles et de multiples insectes leur rendront visite. Pour leur plus grand bien et votre plaisir visuel de floraisons estivales.

CONCLUSION :

Tous les administrateurs, vous présentent leurs meilleurs vœux de bonne santé. En souhaitant vous retrouver aussi nombreux tout au long de la saison prochaine.



